

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

Conformément à l'Annexe III de la Règlementation (EU) Num. 305/2011
Modifié par LA RÉGLEMENTATION DÉLÉGUÉE DE LA COMMISSION (EU) Num. 574/2014

Nom du produit : ARC NVE(E) VC

DOP_Num. 084253EU

1. Code d'identification unique du produit-type :

ARC NVE(E) VC_084253EU

2. Le type, le numéro de lot ou de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Numéro de charge sur conditionnement du produit

3. Usage(s) prévu(s) :

Produit de surface – Revêtement

Protection contre la pénétration de substances (1.3)

Contrôle de l'humidité (2.2)

Résistance chimique (6.1)

Augmentation de la résistivité (8.2)

4. Fabricant :

Chesterton International GmbH, Daimlerring 9, Roedinghausen, Allemagne

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

System 4

6a. Norme harmonisée :

EN 1504-2:2004

Organisme(s) notifié(s) : Non applicable

7. Performance(s) déclarée(s) :

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée
Retrait linéaire	NPD	EN 1504-2:2004
Résistance à la compression	NPD	
Coefficient de dilatation thermique	NPD	
Abriebfestigkeit	NPD	
Entaille en quadrillage	NPD	
Perméabilité au CO ²	s _D > 50 m	
Perméabilité à la vapeur d'eau	Classe II	
Absorption capillaire et perméabilité à l'eau	w < 0,1 kg/m ² x h ^{0,5}	
Tolérance aux variations de températures	NPD	
Résistance au choc thermique	NPD	
Résistance chimique	NPD	
Résistance aux attaques chimiques sévères	Classe II	
Capacité de pontage des fissures	NPD	
Résistance aux chocs	NPD	
Adhérence par essai d'arrachement	≥ 1,0 N/mm ²	
Comportement au feu	NPD	
Résistance au dérapage	NPD	
Exposition artificielle aux intempéries	NPD	
Comportement antistatique	NPD	
Adhérence sur le béton mouillé	NPD	
Substances dangereuses	NPD	

NPD = Performance non déterminée

La performance du produit identifié ci-dessus est conforme à l'ensemble des performances déclarées. Cette déclaration de performance est délivrée conformément à la Règlementation (EU) Num. 305/2011, sous la seule et unique responsabilité du fabricant ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

David Garcia Simao, Directeur général

Roedinghausen, Allemagne, le 10 Juillet 2023

